

# Formations continues en maisons de repos (MR) et de soins (MRS)

RÉF | 7328

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Les Formations continuées pour le personnel des Maisons de Repos (MR) et des Maisons de Repos et de Soins (MRS) sont organisées, chaque année, afin de répondre aux exigences des normes d'agrément du 14 mars 1996 de la Commission Communautaire Commune d'une part et de la Charte Sociale d'autre part, arrêté de la COCOF du 2 avril 2009. Ces formations offrent un large éventail d'éclaircissements dans les domaines suivants : - aborder des sujets répondant aux besoins de ce personnel comme améliorer l'accompagnement des personnes âgées et les relations avec les familles, - découvrir comment accompagner les stagiaires et les nouveaux travailleurs, - apprendre à gérer ses émotions, - acquérir une meilleure compréhension de la personne âgée dans sa globalité ainsi que - augmenter la motivation et le bien-être au travail auprès de votre personnel.

### Programme

#### Formule A :

La législation, la déontologie et la communication adéquate en institution.

Vers une insertion socio-professionnelle durable et responsable des travailleurs Article 60.

#### Formule B :

L'accompagnement des stagiaires ou l'accueil des nouveaux travailleurs en institution MR-MRS.

#### Formule D :

Le calme et la sérénité en institution MR-MRS, initiation aux Techniques de gestion des émotions pour les soignants.

Plus d'information [via ce lien](#).

### Certification(s)

Formations continuées pour les personnels des MR et MRS.

**visée(s)**

**Type de formation** [Enseignement de promotion sociale](#)

## ORGANISATION

**Durée** Formule A : 5 jours, Formule B : 4 jours, Formule D : 2 jours.

**Début** permanent

**Coût** Formule A : 195 euros - Formule B : 165 euros - Formule C : 135 euros & Formule D : 115 euros.

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs** Formations continuées réservées au personnel soignant, paramédical et au personnel de cuisine des MR et MRS.

**Remarques** Ces formations s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de formation pour tout le personnel des MR et MRS (Arrêté de la Cocof du 2 avril 2009) et sont subventionnées par la Communauté française.

## EN PRATIQUE

**Pour s'informer et postuler** Prenez contact par mail avec la responsable de l'organisation des formations, Mme Alexandra Buytaers : [info@ecoles-soralia-bruxelles.be](mailto:info@ecoles-soralia-bruxelles.be)

**Pour s'informer uniquement** Informez-vous davantage en consultant [le site de l'organisme](#) et venez découvrir l'école sur place lors de la journée portes ouvertes organisée le 19 avril 2024 : 9H-10H30 > démonstration section Auxiliaire de l'enfance, 10H30-12H > démonstration section Aide-soignant.e & 13H30- 15H > démonstration section Assistant.e pharmaceutico-technique..

## Organisme

### **Ecole de Promotion Sociale Soralia Bruxelles**

rue du Duc 100

1150 Woluwé-Saint-Pierre

Tél: 02 334 74 90

<https://ecoles-soralia-bruxelles.be/>

